

Alors que l'instrument anti-corruption américain majeur voit le jour à la fin des années 1970 (le Foreign Corrupt Practices Act de 1977), le droit de la compliance en France est, à la même période, encore inexistant.

En effet, peu de temps après le premier « Code de la compliance » (2021), se pose la question d'un véritable droit de la compliance en France, et non d'un simple recueil recensant tous les textes traitant de la conformité à la française. Au-delà, se pose encore la question de l'origine d'un tel décalage sur le plan de la compliance entre la France et son voisin américain.

Presque 40 ans après les États-Unis et le FCPA, et grâce à une impulsion européenne non négligeable, le droit de la conformité s'est peu à peu développé en France jusqu'à adopter à son tour l'instrument phare de notre politique française anti-corruption : la loi Sapin II. S'il a fallu quarante ans de plus que les États-Unis à la France pour se doter d'un réel outil anti-corruption, il lui reste encore du chemin à parcourir pour que l'on puisse parler d'un « *droit de la compliance* ».

Ce mémoire a réellement pour but de déterminer quelles ont été les origines d'un tel décalage en prenant le droit de la compliance à la source pour les deux pays. Si les deux pays peuvent prétendre être à armes égales en matière de compliance aujourd'hui, en tout cas sur le plan de la lutte anti-corruption et en termes d'efficacité réelle, l'outil américain demeure la première référence dans le domaine.

Pour y parvenir, il était également important d'essayer de faire un état des lieux, qui ne se prétend pas exhaustif, entre l'arsenal législatif français et américain en matière de compliance, en évoquant non-seulement les différents outils, mais également les différents acteurs de la conformité, tant au niveau public que privé.

Enfin, et grâce à cette étude comparative et historique entre les États-Unis et la France au regard de la compliance, il a paru pertinent de s'interroger sur l'avenir et de conclure sur les perspectives que pourrait offrir bientôt la compliance française, tant au niveau européen que mondial.